



Déclaration FSU au CAEN contentieux du 13 mai 2024

Nous savons, depuis le passage éclair et calamiteux de madame Oudéa-Castéra au ministère de l'Éducation Nationale, le peu de considération accordé à l'enseignement public par ce gouvernement. Par ses déclarations fracassantes, ses mensonges et approximations, notamment sur le remplacement, elle symbolise à elle seule le mépris de ce gouvernement pour l'École publique laïque et ses agent·es. Il ne s'agit même plus de défendre une dualité scolaire au prétexte de la « liberté de choix » mais bien d'utiliser l'École et de favoriser le privé pour défendre ses intérêts et conforter un séparatisme scolaire au profit des classes aisées. Notre revendication de la fin du dualisme scolaire est d'autant plus légitime que cela mettrait immédiatement fin à toute subvention à l'enseignement privé, comme on le voit avec les conseils départementaux du Cantal et de la Haute-Loire et de la Région.

Dans ce contexte, les subventions accordées par les collectivités aux établissements privés catholiques apparaissent d'autant plus insupportables.

Une fois de plus, le CD 43 se distingue en subventionnant au maximum des possibilités de la Loi Falloux les 18 collèges privés du département, soit un taux de subvention de 94% du montant des travaux contre 90% l'an dernier et pour une somme totale de plus de 576319 € en progression de 10,8%. Il s'agit de matériel pédagogique, de matériel informatique, de tables et chaises....

Les élèves de l'enseignement privé sont vraiment choyés. Nous ne sommes pas certains qu'il en soit de même pour les élèves du public, alors que dans le même temps le collège public de la Jordanne va fermer ! A quand, des fermetures de collèges privés ?

Les subventions accordées par le CD du Cantal ont subi une baisse de l'ordre de 30 % pour la 2^e année consécutive pour 3 collèges comme l'année précédente, mais les subventions sont globalement au plafond imposé par la loi Falloux, soit 84%. Cette baisse ne remet donc pas en cause l'orientation du Conseil départemental, très favorable à l'enseignement privé.

Cette année encore, les Conseils Départementaux de l'Allier et du Puy de Dôme n'accordent aucune subvention aux collèges privés autres que celle obligatoire du forfait d'externat, ce dont nous nous félicitons.

La Région AURA subventionne cette année principalement la mise en sécurité ainsi que du matériel informatique la de 13 lycées à hauteur de 56% du montant total que permet la loi Falloux, contre 44% en 2023. Le montant total consacré au soutien des lycées privés de l'académie est de l'ordre de 544955€ et représente une augmentation de 80% par rapport aux 302000€ de subventions de l'an dernier ! Globalement ces subventions représentent de l'ordre de 44% du montant des travaux. La région se montre bien généreuse envers l'enseignement privé, d'autant qu'elle participe au développement de certains lycées avec l'aménagement de nouvelles classes. Cette générosité est particulièrement choquante alors que des lycées publics souffrent d'un manque de financement, dont certains sont en cessation de paiement (moins de 30 jours de fonds de réserve) !

Nous sommes particulièrement surpris de l'évolution astronomique du budget de fonctionnement de certains collèges du 43 entre 2023 et 2024, bien au delà de l'inflation. Cela a pour conséquence l'augmentation du plafond de la loi Falloux permettant ainsi de mieux financer certains travaux. Quelques exemples parmi d'autres : le collège d'Aurec +41% ; le collège St Louis au Puy en Velay +21%, le collège Jeanne d'Arc de St Didier en Velay +91%. Un vrai miracle ! Nous demandons des explications sur ces évolutions et un contrôle de la régularité du montant des dépenses annuelles sur fonds propres ! Ce pourrait être un moyen habile de contourner la loi Falloux.

L'enseignement privé sous contrat bénéficie d'une autre source de financement avec la loi Astier qui permet de financer l'enseignement technique et professionnel. Nous n'avons jusqu'à présent eu aucune information sur ces financements. Nous demandons l'accès à ces informations.

Devant tant d'opacité, devant la difficulté, voire l'impossibilité de vérifier la réalité des chiffres, en particulier les dépenses annuelles des établissements privés sur fonds propres, nous ne pouvons accepter ce dualisme scolaire et financier. Aussi, la FSU considère que les établissements privés ne peuvent concourir à la réalisation des missions de service public et laïque, réservant ainsi les fonds publics au service public. La FSU s'oppose donc à l'attribution de subventions à l'enseignement privé par les collectivités concernées.

La FSU rappelle sa revendication d'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat.